

## **INFORMATION AUX PLAISANCIERS**

### **AMARRAGE DES BATEAUX EN PERIODE HIVERNALE**

En cette période hivernale avec des conditions climatiques intenses, le niveau d'eau du canal peut également varier.

Aussi, il est conseillé aux plaisanciers d'éloigner leur bateau de 50/60 cm du ponton afin de limiter le risque de chocs.

De même, il est conseillé aux plaisanciers d'adapter l'amarrage de leurs bateaux et de le surveiller régulièrement.

Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

**Antoine de GOUVILLE**

  
**Directeur des Equipements Portuaires**